

ANNUAIRE FRANÇAIS
DE
RELATIONS
INTERNATIONALES

2014

Volume XV

**PUBLICATION COURONNÉE PAR
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

(Prix de la Fondation Edouard Bonnefous, 2008)



Université Panthéon-Assas
Centre Thucydide

VINGT ANS D'EX-YOUGOSLAVIE :
UNE TRANSITION GÉNÉRATIONNELLE INACHEVÉE

PAR

RENAUD DORLHIAC (*)

Plus aucun conflit à portée internationale n'est venu troubler les Balkans depuis la rébellion armée dans les régions albanophones du sud de la Serbie, durant l'hiver 2001-2002. Une éternité si on compare la décennie écoulée à celle qui suivit l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, jalonnée principalement par les atrocités commises en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. Cette normalisation, bien réelle, prend différents visages, y compris en creux, si on se réfère à la réduction drastique de l'engagement sécuritaire international sur le terrain.

Le recentrage des Nations Unies et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) vers les problématiques civiles, ainsi que de l'Union européenne (UE) traduit un infléchissement notable depuis la fin des années 1990 : l'évolution d'une action de stabilisation vers l'établissement d'une véritable relation de partenariat avec un espace désormais valorisé sous le vocable « Balkans occidentaux ». Ce retour en grâce est autant le fait d'un réel changement de perception que le produit d'un volontarisme affirmé, qui peine cependant à appréhender toutes les subtilités de cette région, faute de l'avoir suffisamment apprivoisée. Cette méconnaissance a pour effet d'ignorer ou de minimiser l'impact de déficiences persistantes, voire de dynamiques dangereuses si on n'y prend pas garde, qui singularisent une région d'Europe au particularisme marqué, dans laquelle les traits communs rivalisent avec les différences. Dans une quête identitaire fébrile et inachevée, cette réalité vécue explique sans doute la violence avec laquelle les tensions se manifestent. Il n'y a rien de plus difficile et de plus cruel que de chercher à se distinguer d'un être qui vous est proche.

(*) Analyste en charge des Balkans à la Délégation aux affaires stratégiques (DAS) du ministère de la Défense (France) et chercheur associé à l'École des hautes études en Sciences sociales (EHESS, France).

D'UNE NORMALISATION RÉELLE...

La voie euro-atlantique ou la voix de son maître

Les multiples carences et attermoissements de la communauté internationale dans la gestion des conflits en ex-Yougoslavie auront au moins eu une vertu, celle de faire prendre conscience qu'une stabilisation durable de la région requerrait un projet ambitieux qui trancherait avec la réactivité observée tout au long de la décennie des années 1990. Les premières mesures en ce sens virent le jour en 1997, avec le Processus de Royaumont, décliné pratiquement à compter de l'été 1999 – à l'issue de l'intervention internationale au Kosovo – avec l'instauration du Pacte de stabilité et la création du Processus de stabilisation et d'association (PSA). Les perspectives d'intégration européennes et otaniennes amplifièrent cette dynamique au début des années 2000, à partir du moment où la stabilisation apparut suffisante pour envisager une action qui ne soit plus prioritairement de nature sécuritaire.

Compte tenu de son investissement sur le terrain et de son spectre d'intervention limité, l'Alliance atlantique est celle qui accomplit les progrès les plus rapides. Après l'intégration de la Slovénie en 2004, l'admission de la Croatie en 2009 – simultanément à celle de l'Albanie – vint souligner les avancées d'un processus directement pris en mains par les Etats-Unis. Pour ce faire, Washington avait instauré dès 2004 une structure *ad hoc*, la Charte adriatique, destinée à fédérer les Etats de la région dans leur marche commune vers l'OTAN. Certains d'entre eux ne sont d'ailleurs guère éloignés de cet objectif. La République de Macédoine aurait dû intégrer l'Alliance dès 2008 si la Grèce ne s'y opposait (1) et le Monténégro est régulièrement cité pour la prochaine vague d'élargissement. Seuls la Bosnie-Herzégovine – divisée sur le sujet – (2), la Serbie – unie dans son refus – et le Kosovo – qui ne dispose par encore d'une armée – en apparaissent très éloignés, même si en pratique chacun d'entre eux entretient une relation de partenariat plus ou moins nourrie avec l'OTAN.

Bien plus ambitieux, le projet européen connaît des développements plus progressifs dans les pays de l'ex-Yougoslavie. Les annonces très médiatisées du Sommet de Zagreb en novembre 2000 (3), suivies de la Déclaration de Thessalonique en juin 2003 (4), ont débouché sur des concrétisations graduelles. Depuis dix ans, presque tous les Etats de la région ont au minimum conclu une relation contractuelle avec l'UE – formalisée par la signature d'Accords de

(1) Depuis le Sommet de Bucarest, la Grèce menace d'exercer son veto, invoquant le différend bilatéral qui l'oppose à l'Etat macédonien sur la dénomination officielle de ce dernier et l'usage du déterminant « macédonien » – qu'elle estime relever de son patrimoine historique exclusif. Ce faisant, elle enfreint l'accord bilatéral de 1995 au terme duquel elle s'engage à ne pas s'opposer à l'entrée de son voisin dans les institutions internationales sous son nom agréé aux Nations Unies (« Former Yugoslav Republic of Macedonia » ou FYROM).

(2) Les Bosno-serbes s'y opposant, à la différence des Bosniaques et des Bosno-croates.

(3) Organisé à l'initiative de la présidence française de l'UE, il marqua la première rencontre collective entre Etats membres et pays bénéficiaires du PSA (pays d'ex-Yougoslavie et Albanie).

(4) La Déclaration de Thessalonique, adoptée sous présidence grecque de l'UE, est la première à énoncer formellement la vocation des pays balkaniques à intégrer l'UE.

stabilisation et d'association ou ASA – et obtenu la libéralisation des visas de court séjour pour leurs ressortissants. Même si la Slovénie en 2004 et la Croatie en 2013 sont, à ce jour, les deux seuls Etats de l'UE issus de l'ex-Yougoslavie, le Monténégro et la Serbie ont entamé des négociations d'adhésion – depuis respectivement juin 2012 et janvier 2014 –, alors que la République de Macédoine dispose du statut de candidat. Seule la Bosnie-Herzégovine apparaît en retrait, tandis que le Kosovo, longtemps freiné par l'absence de reconnaissance de son indépendance par cinq Etats membres (Espagne, Grèce, République de Chypre, Roumanie et Slovaquie), entame à peine le processus suivi par les autres (5).

Même si la lassitude, voire les réticences, des populations des Etats de l'Union européenne à l'égard de nouveaux élargissements allongent les délais et les rendent imprévisibles, la dynamique enclenchée joue un rôle stabilisateur indéniable. Cela se reflète notamment dans les relations nouées entre Etats de la région.

Bréviaire des relations interétatiques

Les irritations qui demeurent, les tensions qui affleurent par moment, ne sauraient faire oublier l'amélioration continue des relations interétatiques. L'UE n'y est pas étrangère, elle qui a su jouer un rôle de facilitateur. Ainsi, aussi douteux fussent-ils, les artifices conçus pour s'assurer de la reconnaissance par Belgrade des résultats du référendum d'indépendance du Monténégro en 2006, ont sans doute aidé à dédramatiser cette ultime scission de l'Etat « yougoslave » résiduel (6). De même, la médiation technique engagée par Bruxelles au printemps 2011, puis rehaussée au niveau politique à l'automne 2012, pour tenter de normaliser une situation entre Serbes et Kosovars rendue complexe par l'absence de reconnaissance, par Belgrade, de l'indépendance proclamée unilatéralement par Prishtina en février 2008 a contribué à instaurer la confiance requise pour la conclusion du très important accord d'avril 2013 (7). De façon plus discrète, les pressions exercées sur Ljubljana par les autres Etats membres, durant l'hiver 2012-2013, pour dissuader la Slovénie de bloquer l'entrée de la Croatie dans l'UE ont permis de renvoyer à un arbitrage international leur différend dans l'affaire de la Ljubljanska Banka – concernant le sort des avoirs déposés avant guerre par des ressortissants croates dans cette

(5) La normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo, tout au long de l'année 2013, a convaincu les Etats les plus réticents de ne plus bloquer l'établissement d'une relation contractuelle entre ce dernier et l'UE.

(6) Une fois convaincue de l'inéluctabilité de l'indépendance du Monténégro – qu'elle s'était efforcée de freiner, notamment en encourageant la création de l'Union de Serbie-Monténégro), l'UE s'orienta vers le moyen de la rendre incontestable par Belgrade. Elle décida alors de fixer à 55% le taux de suffrages en faveur de l'indépendance nécessaire pour sa validité, seuil qui excluait les contestations de fraude électorale... sans pour autant risquer de faire échouer le processus.

(7) Cet accord – ainsi que son calendrier de mise en œuvre au mois de mai – apporte une consécration politique aux accords techniques négociés depuis l'automne 2011 et dont l'application était restée lettre morte jusqu'à cette date. Il prévoit en substance les modalités d'intégration des communautés serbes récalcitrantes dans l'Etat kosovar, moyennant l'octroi, par ce dernier, d'une très large autonomie.

banque slovène (8). Cette formule avait déjà été retenue en 2009 afin de couper court à l'instrumentalisation politique des différends territoriaux bilatéraux entre Croatie et Slovénie en mer Adriatique (en baie de Piran).

L'embellie politique dans la région n'est pas nécessairement imputable aux seules interventions externes. D'ailleurs, on pourrait même se demander dans quelle mesure le succès de la médiation européenne entre le Kosovo et la Serbie n'est pas, avant tout, le fruit d'un intérêt conjugué des deux États à s'entendre (9). Pour autant, certains pays de la région ont d'emblée choisi de jouer la carte de l'intérêt réciproque. Ainsi, la Croatie et le Monténégro ont d'eux-mêmes sollicité un arbitrage international pour résoudre la question de la délimitation de leurs eaux territoriales à l'entrée des Bouches de Kotor (péninsule de Prevlaka). Autre fait notable, les relations interétatiques ne sont plus exclusivement tributaires des affinités politiques pouvant exister entre gouvernements. Il est symptomatique que les autorités alternativement « démocrates » et « nationalistes » de Serbie n'aient pas hésité, ces dernières années, à délaissier quelque peu les dirigeants de la République serbe de Bosnie (siégeant à Banja Luka) pour nouer des contacts directs avec le pouvoir central bosnien (établi à Sarajevo). Dans le même ordre d'idée, l'accent mis à l'automne 2013 sur le rapprochement entre gouvernements croates et serbes, après des mois de bouderies consécutives à l'élection de T. Nikolić à la présidence de la République de Serbie (10), traduit un pragmatisme relativement nouveau dans les Balkans.

Les évolutions de la coopération régionale reflètent également cet état de fait. Les acteurs locaux sont en passe de s'approprier une dynamique initialement impulsée de l'extérieur et dont ils sont longtemps restés spectateurs – en retenant essentiellement sa dimension incantatoire et son absence de substance. Le remplacement du Pacte de stabilité par le Conseil de coopération régionale, en février 2008, en constitue l'aspect le plus saillant. Nombre de projets sont également forgés en commun au sein de l'Initiative Adriatique-Ionienne, de l'Initiative centre-européenne ou encore du Processus de coopération de l'Europe du Sud-Est (SEECP). Même s'il touche à son terme, l'engagement opérationnel des pays de la région en Afghanistan, au sein de l'International Security Assistance Force (ISAF), est à cet égard édifiant. Qu'il s'effectue dans le cadre de la Brigade de l'Europe du Sud-Est (SEEBRIG) – déclinaison du SEECP dans les affaires de défense – ou de la Charte adriatique, il est remarquable que les adversaires passés parviennent à mettre en commun leurs outils militaires au profit de la stabilisation d'un État tiers, aussi éloigné fût-il. Pour autant, signe

(8) Pour leur part, les autorités croates acceptèrent de suspendre les procès en cours devant leurs instances judiciaires, avant la poursuite des négociations devant la Banque des règlements internationaux (BRI), conformément à l'accord de succession de l'ex-Yougoslavie.

(9) Depuis plusieurs années, le Kosovo ne figure plus parmi les préoccupations d'un électorat serbe frappé de plein fouet par la crise économique, tandis que, pour sa part, le gouvernement kosovar redoute une stagnation qui contribue à nourrir une contestation interne virulente et favorise le développement de thèses favorables à une dissolution du Kosovo dans un grand État albanais.

(10) Entre les deux tours de l'élection présidentielle, M. Nikolić avait notamment déclaré que Vukovar (ville située en Slavonie orientale, aux confins orientaux de la Croatie) était une ville serbe et que les Croates (tués ou expulsés à l'automne 1991) n'avaient pas à y revenir.

des temps, cette coopération régionale n'est plus seulement développée dans des cadres institutionnels. Certains Etats n'hésitent plus à se rapprocher pour mener en commun des projets d'envergure dans les domaines énergétiques, commerciaux ou d'infrastructures.

Des sociétés assagies

Dans les conflits ex-yougoslaves, les oppositions politiques entre entités administratives (régions, provinces...) ou internes à ces dernières recouvraient généralement des rivalités de nature communautaire. En conséquence, les règlements de paix consécutifs aux interventions internationales (Accords de Dayton-Paris en Bosnie-Herzégovine en 1995 ; Plan Cović en Serbie en 2001 ; Accords d'Ohrid en République de Macédoine en 2001 ; Plan Ahtisaari au Kosovo en 2007...) comportent systématiquement un arsenal conséquent de mesures institutionnelles destinées à pacifier les relations entre majorités et minorités. D'un point de vue formel, leur intégration dans le corpus législatif et réglementaire de chacun des Etats s'avère satisfaisante, même si le processus s'est étalé dans le temps. Les minorités officiellement reconnues – en règle générale, seules des populations numériquement marginales ne bénéficient pas de ce statut – disposent la plupart du temps de droits politiques (sièges réservés au parlement, seuils électoraux abaissés...), culturels, éducatifs (enseignement dans leurs langues et avec des ouvrages scolaires qui leur sont propres) ainsi que, dans les cas les plus sensibles, des compétences particulières en matière de police ou de justice. En outre, le bilinguisme – voire le multilinguisme – est en vigueur, si ce n'est à l'échelon national de façon systématique, du moins au niveau local. En définitive, au-delà des variables d'ajustements propres à chacun des Etats, les mesures adoptées combinent des garanties étatiques à des prérogatives qui s'exercent le plus souvent localement. Dans la région, la réussite des dispositifs passe par un équilibre subtil entre l'exigence d'un Etat stable et une décentralisation plus ou moins poussée.

Si l'adoption d'une telle démarche n'a rien de spontané dans les Balkans, le rééquilibrage en cours permet de contrebalancer le sentiment de déclasserment et de marginalisation de certaines populations, lequel, le plus souvent, préluda aux désordres. Certes, de nombreuses frustrations demeurent mais, depuis plus de dix ans, elles ont toujours trouvé à s'exprimer dans les cadres institutionnels – hormis dans le cas spécifique des municipalités serbes du nord du Kosovo (11). Cela étant, là aussi une page est-elle peut-être en train de se tourner avec l'accord du printemps 2013 et l'appui apporté par Belgrade à la

(11) Des effusions de violence ont rythmé les tentatives d'intégration forcée dans un Etat kosovar indépendant qu'elles ne reconnaissent pas. Les plus importantes (mars 2004 ; juillet 2011) nécessitèrent une forte mobilisation de l'OTAN. La population serbe de ces municipalités ne participe plus aux scrutins kosovars depuis 2002, déçue par les efforts de réintégration menés durant les années 2000-2001.

bonne tenue des élections municipales kosovares dans cette partie du territoire, à l'automne (12).

De même, les logiques et les rhétoriques guerrières ont peu à peu déserté l'espace public. Depuis que les principaux partis politiques ultra-nationalistes et irrédentistes ont procédé à leur *aggiornamento* démocratique (13), les formations promouvant de telles idées sont désormais rarement représentées dans les divers parlements (14). Quant aux principes de l'alternance politique et de la cohabitation, ils sont globalement acceptés – le Monténégro étant le dernier pays de la région à disposer de la même équipe gouvernementale depuis plus de vingt ans (15) –, même si la perte du pouvoir reste très durement ressentie compte tenu des nombreux avantages pratiques que ce dernier procure. Pratiquer l'ouverture à destination des adversaires de la veille est également une stratégie de plus en plus pratiquée (16). Elle contribue à la formation de coalitions gouvernementales qui, selon l'angle d'observation retenu, apparaissent complémentaires ou hétéroclites, ce qui ne remet nullement en cause la réalité des intérêts qui ont présidé à leur constitution.

Enfin, on pourra observer que, le temps aidant, la question aiguë des populations réfugiées et déplacées occupe une place sans cesse moindre dans l'espace public – tout comme, à l'inverse, celle des vétérans de guerre. On pourra toujours objecter que cela n'est pas tant le fait des politiques publiques que de la résignation des populations concernées et de leur acclimatation, même passive, à leur nouvel environnement, fût-il dans la diaspora (17). Dès lors, l'évocation de la question des déplacés et réfugiés est moins abordée sous l'angle d'un droit au retour – reconnu, mais qui n'intéresse plus guère – que sous celui de l'octroi d'aides ou de compensations matérielles. A l'inverse, la question des personnes

(12) La participation des quatre municipalités serbes du nord du Kosovo (Leposavić, Kosovska Mitrovica – partie nord –, Zvečan et Zubin Potok) est une condition préalable à la constitution d'une « Assemblée des municipalités serbes du Kosovo » – aux côtés des cinq autres municipalités situées dans la partie sud du pays : Gračanica, Kllokot, Novo Brdo, Parteš, Ranilug et Štrpce).

(13) Les décès de Franjo Tuđman en Croatie (en 1999) et d'Alija Izetbegović en Bosnie-Herzégovine (en 2003) préludèrent à l'apaisement de leurs formations respectives, le HDZ et le SDA. Une évolution similaire est observable au sein de toutes les formations nationalistes des années 1990. La plus remarquable porte sur le virage « démocratique » et « européen » d'une frange du Parti radical serbe (SRS) de Vojislav Šešelj, opéré en 2008 par l'actuel Président de la république de Serbie, Tomislav Nikolić, avec la création du SNS.

(14) La seule exception notable étant constituée par le parti kosovar Vetëvendosje (« Autodétermination »), troisième force politique du pays qui considère que l'Etat kosovar est une « anomalie » destinée à se fondre dans un Etat albanais élargi.

(15) Depuis 1991, le DPS du premier ministre Milo Đukanović a survécu à la rupture d'avec le régime de Slobodan Milošević en 1996, ainsi qu'aux différentes moutures étatiques consécutives à l'éclatement de l'ex-Yougoslavie (République fédérale de Yougoslavie en 1992, Union de Serbie-Monténégro en 2003, République du Monténégro en 2006).

(16) On peut citer, à titre d'exemples, la coalition gouvernementale entre le Parti démocrate et le Parti socialiste (fondé par Milošević), de 2008 à 2012, en Serbie ou celle conclue au Kosovo entre le Parti démocratique et la Ligue démocratique, de 2008 à 2010. Cette observation est encore plus vraie en Bosnie-Herzégovine, où presque toutes les variantes possibles de gouvernance ont été explorées par les formations politiques

(17) Les difficultés économiques et sociales, jointes aux rivalités communautaires – quand elles n'y sont pas liées –, expliquent la modicité des retours. D'ailleurs, quoique stimulé initialement par les conflits, le mouvement des départs à l'étranger ne s'est pas tari avec la fin des hostilités.

disparues est une plaie ouverte dont les gouvernements se saisissent de temps à autre sans pour autant parvenir à solder cet héritage du passé (18).

... A UNE PACIFICATION ILLUSOIRE ?

Des mécanismes largement inchangés

Le plus frappant dans les Balkans est la faiblesse de la résilience des populations vis-à-vis des événements traumatiques vécus ou, pour être plus précis, de leurs causes. L'apaisement énoncé ci-dessus est très largement superficiel et n'est nullement assorti d'un quelconque questionnement des mécanismes à l'œuvre. Le poids du communautarisme reste un facteur décisif ; il s'est même accru sous l'effet des mesures de rééquilibrage qui, pour être efficaces à court terme, ont dû mettre l'accent sur les marqueurs ethniques (19). La nouveauté réside moins dans leur existence que dans leur très large diffusion au sein des sociétés balkaniques. Les lieux civiques et, de façon sous-jacente, multi-ethniques, ceux-là même qu'ont unanimement combattus les nationalismes de tous bords – jusque dans leur adversité – sont désormais réduits à la portion congrue. Hormis le cas du Monténégro, aucune formation multi-ethnique ne joue un rôle central dans les Etats des Balkans (20). Au contraire, leurs antithèses ne cessent du gagner du terrain, quand elles ne l'accaparaient pas déjà. Dans les cas les plus extrêmes, comme en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo ou en République de Macédoine, il n'est plus concevable qu'un individu vote pour un candidat qui ne soit pas issu de la même communauté que lui – ou alors à titre tout à fait marginal.

Cette « liberté » est désormais réservée aux populations largement minoritaires qui, du fait de leur faible poids numérique, ne peuvent peser sur les décisions politiques. Et c'est bien là le principal reproche qu'elles adressent aux mécanismes promus par la communauté internationale, celui de favoriser les communautés critiques pour la stabilité d'un Etat (Bosniaques, Croates et Serbes en Bosnie-Herzégovine ; Serbes au Kosovo ; Albanais en République de Macédoine) au détriment de la diversité culturelle. Prolongeant par des moyens pacifiques l'un des objectifs centraux des conflits en ex-Yougoslavie, les mesures institutionnelles mises en place contribuent à l'homogénéisation des pays balkaniques. Cela se vérifie aussi bien à l'échelon étatique (Slovénie, depuis l'indépendance ; Croatie, depuis 1995 et l'éviction des Serbes de Krajina (21)) qu'à

(18) La normalisation entre Etats de la région se mesure aussi aux gestes effectués dans le règlement de ces dossiers très régulièrement évoqués à titre bilatéral – notamment entre gouvernements serbe, croate et kosovar.

(19) Outre les dispositifs évoqués, certains pays ont aussi adopté le mécanisme de la « double majorité » : instauré par Robert Badinter dans le cadre des efforts de pacification de la République de Macédoine, il prévoit que les lois intéressant les minorités recueillent pour être adoptées la moitié de suffrages exprimés, tant en nombre absolu qu'au sein de leurs représentants au parlement.

(20) Le DPS recueille les suffrages d'une majorité d'Albanais et de Bosniaques, lesquels, jusqu'à très récemment, ne votaient pas prioritairement pour des formations politiques les représentant.

(21) Le chiffre de 200 000 personnes ayant fui les combats est régulièrement avancé. Si des retours ont effectivement eu lieu depuis, nombre de ces personnes ont préféré obtenir des compensations financières.

l'échelon infra-étatique pour les Etats considérés comme multi-ethniques. En Serbie, les populations albanaises et bosniaques vivent essentiellement dans des régions ou sous-régions définies (Vallée de Preshevo pour les premiers ; Sandjak pour les seconds). En Bosnie-Herzégovine, la République serbe de Bosnie est presque exclusivement peuplée de Bosno-serbes tandis qu'en Fédération, la seconde entité de Bosnie-Herzégovine, l'enjeu territorial entre Bosniaques et Croates se concentre au niveau des dix cantons qui la constituent. Au Kosovo, la quasi-totalité de la communauté serbe vit dans des municipalités qu'elle contrôle, tandis qu'en République de Macédoine on assiste à une uniformisation continue des espaces de peuplement – les secteurs albanais recouvrant schématiquement la frange occidentale du pays, de la rive nord du lac d'Ohrid à la frontière kosovare. Une telle observation vaut également pour des espaces urbains dont les concentrations ethniques par quartiers atténuent fortement l'apparence multi-ethnique (Mitrovica, Mostar, Skopje,...).

Le point ultime n'a-t-il pas été atteint par la Slovénie, pays pourtant fortement mono-ethnique, qui, en février 1992, priva de la citoyenneté slovène plusieurs milliers de résidents originaires des autres républiques de l'ex-république fédérative de Yougoslavie (1% de sa population) au motif qu'ils ne respectaient pas les critères fixés par la législation de l'Etat nouvellement indépendant ou qu'ils n'avaient pas effectué les démarches nécessaires dans les délais impartis ? Rétablis définitivement dans leurs droits par un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en date du 26 juin 2012, ces « effacés » restent néanmoins symptomatiques d'un rejet général de l'altérité sous toutes ses formes. A l'inverse, le culte magnifié de l'homogénéité pousse chacun des Etats d'ex-Yougoslavie à mobiliser, à des degrés divers, une diaspora dont on s'efforce d'enrayer l'acculturation en ressoudant les liens avec la nation-mère. Contester par la raison cette quête idéalisée est une entreprise vaine. Elle s'esoufflera d'elle-même, du moment où chacun aura pris conscience du fait qu'on n'est ni mieux ni moins bien seul qu'accompagné, pour le meilleur ou pour le pire. Tout n'est qu'une question de moment et de circonstances.

Qui plus est, le critère ethnique n'a rien de nouveau dans les Balkans. Il représente même un facteur séculaire dans la mesure où il était, depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, un élément structurant de la société ottomane. La seule différence tient au fait que le facteur religieux – qui en constituait initialement la composante centrale – a graduellement été supplanté par d'autres marqueurs essentiels des nationalismes actuels (langue, race, culture...). En conséquence, les clivages actuels résultent d'abord d'oppositions à caractère national, même lorsqu'ils prennent une apparence confessionnelle. Ainsi, l'équation est désormais quasi parfaite entre Croatie et Catholique, Serbe et Orthodoxe... Et les choses se définissent aussi, voire surtout, par opposition plus que par adhésion. Ainsi, un Albanais peut être de religion orthodoxe, mais pas au Kosovo ou en République de Macédoine, auquel cas il risquerait d'être assimilé aux groupes dominants serbes et slavo-macédoniens. De même, un Macédonien, un Monténégrin ou un Serbe musulman sera nécessairement affilié à un autre groupe ethno-national (Torbeš, Bosniaque, Goran...).

Contrairement à ce que croient les intéressés eux-mêmes, la question fondamentale est moins affaire de convictions personnelles que d'équilibres et de rapports de force entre communautés concurrentes. Leur affirmation passe autant par la maîtrise légale que de fait d'un territoire. Les épurations ethniques massives (massacres et déplacements de populations) orchestrés durant les guerres d'ex-Yougoslavie, les reconfigurations territoriales étatiques (indépendances de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, du Kosovo, du Monténégro, de la République de Macédoine, de la Slovénie) ou infra-étatiques (créations de collectivités territoriales ou remodelages de leurs limites) procèdent tous de la même logique : préserver un statut de majorité ou l'acquérir. Dans des Etats où le groupe dominant cherche systématiquement à imposer son propre modèle culturel, où la culture de la négociation et du compromis est faiblement développée, la crainte d'appartenir à une minorité est malheureusement une appréhension légitime. Si la tension qu'elle suscite engendre généralement des actes de violence à l'encontre des tiers, elle peut aussi parfois revêtir des formes ultimes et paradoxales lorsqu'un corps dominant envisage sa propre amputation comme mode de survie (22).

La persistance des allégeances communautaires comme mode d'identification principal à un corps quel qu'il soit se traduit par une très forte résistance à toute évolution de nature à la remettre en cause ou même simplement à l'écorner. Certes, les systèmes institutionnels dans la région ont connu de multiples évolutions destinées à affranchir la chose publique de ce paramètre. La Bosnie-Herzégovine en fournit un très bon exemple dans la mesure où la décennie qui a suivi les Accords de Dayton-Paris s'est traduite par une série d'évolutions notables renforçant l'Etat central au détriment des entités (23) ou tentant de limiter les prérogatives d'une catégorie de la population (24). Malheureusement, les brèches entrouvertes n'ont pas abouti à une refonte du système. Pire, les diverses tentatives menées depuis l'échec de la réforme constitutionnelle du printemps 2006 pour rendre l'appareil d'Etat bosnien plus fonctionnel ont toutes échoué (25). A l'heure actuelle, le refus de la classe politique bosnienne de transposer en droit interne les dispositions de la CEDH contenues dans son arrêt de décembre 2009, connu sous le nom « Sejdić-Finci », illustre le consensus existant entre nations constitutives de ce pays pour maintenir leur statut privilégié. En effet, la modification de la loi électorale aurait pour effet d'affranchir le jeu politique d'une appartenance aux communautés bosniaque,

(22) En avril 2003, les autorités macédoniennes rendirent public un projet de partition de leur propre pays – inspiré de celui conçu en 2001 par l'Académie des Sciences macédonienne –, présenté comme étant le seul moyen de contenir l'avancée démographique et territoriale de sa composante albanaise – au taux de natalité bien plus élevé.

(23) La période 1998-2006 fut tout à la fois marquée par l'intégration des institutions parallèles issues de la guerre dans les institutions communes, la création de nouveaux ministères (dont la Défense, la Sécurité et la Justice) ou encore d'administrations centrales.

(24) Les amendements constitutionnels imposés par le Haut Représentant en avril 2002 visaient à uniformiser sur l'ensemble du territoire les mécanismes de protection des droits des nations constitutives du pays.

(25) L'Accord de Prud en 2008 et les négociations de Butmir en 2009 – du nom de la principale base militaire aux abords de Sarajevo – furent les tentatives les plus médiatisées.

bosno-croate et bosno-serbe. De la même façon, le champ d'application des Accords d'Ohrd en République de Macédoine fait l'objet de négociations continues entre Slavo-Macédoniens et Albanais (26).

Qui plus est, l'expression de ces résistances ne se cantonne pas aux seuls enjeux internes et régionaux. Comme dans les affaires « Sejdić-Finci » en Bosnie-Herzégovine ou « Perković » en Croatie (27), les pays de la région n'hésitent pas à engager un bras de fer avec des instances qui les dépassent dès lors qu'il s'agit de défendre des intérêts particuliers, aussi prosaïques soient-ils. Le cas de la loi « Perković » est tout à fait éloquent dans la mesure où, quarante-huit heures seulement avant son entrée dans l'UE, le gouvernement croate n'hésita pas à faire adopter en droit interne une disposition excluant du champ d'application du mandat d'arrêt européen la période antérieure à... 2003. Désastreuse pour l'image du pays, autant qu'inutile, cette bravade s'est soldée par une capitulation de Zagreb. Pour sa part, le Monténégro fait également l'apprentissage douloureux de la rigueur, au cours d'un processus de négociations à l'UE plus attaché aux faits qu'aux déclarations. Dans ce contexte, l'exigence de démocratisation exprimée par Bruxelles fait autant figure de nécessité que de défi pour des autorités monténégrines longtemps convaincues que leur « exemplarité » au regard de leurs voisins les préserverait de telles évolutions.

Dans des sociétés où l'apparence a valeur de dogme, ces résistances prennent le plus souvent un tour moins conflictuel et plus insidieux. La pratique ordinaire consiste plutôt à détourner les dispositifs légaux ou à les vider de leur substance (28). Le problème ne réside donc pas tant dans les carences de la législation que dans l'application qui en est faite. Tous les pays de la région peuvent désormais se prévaloir de standards parmi les plus élevés au monde en matière de protection des minorités, sans que cela ne modifie foncièrement la situation ou la perception de ces dernières dans leurs sociétés respectives. De façon symptomatique, il est révélateur de voir chaque pays de la région ériger la situation des Roms en cause nationale quand on connaît la situation locale qui est la leur et leur empressement à quitter leurs pays hôtes (29).

(26) Les deux communautés s'opposent, selon qu'elles invoquent une lecture littérale du texte (position slavo-macédonienne) ou qu'elles se réfèrent à son esprit (position albanaise), pour en étendre le champ d'application à des mesures non explicitement prévues par l'accord ou ses dérivés.

(27) Du nom d'un ancien responsable des services secrets yougoslaves suspecté d'avoir commandité l'assassinat d'opposants politiques en exil, durant les années 1980. Il fut aussi l'un des conseillers du Président nationaliste croate, Franjo Tudman, la décennie suivante.

(28) Volontiers mises en avant par les gouvernements locaux, la lutte contre la corruption ou le processus de lustration (sanctions administratives touchant les principaux responsables de la période communiste) sont menés de façon totalement arbitraire dans la mesure où ils ne touchent que des personnes qui leur sont hostiles.

(29) Lancée en février 2005 à Sofia, la décennie pour l'inclusion des Roms est une initiative de pays d'Europe centrale et orientale. Elle est destinée à montrer à l'Europe occidentale le degré de maturation atteint par ces derniers, autant qu'à récolter des financements nécessaires à la poursuite des projets d'intégration. La réalité est moins reluisante, les Roms constituant la majeure partie des demandeurs d'asile en provenance des Balkans, conduisant même certains pays européens à envisager de suspendre la libéralisation des visas avec les pays les plus concernés.

Une mémoire tronquée

Tous ces manquements ne seraient tout au plus que des travers s'ils ne s'accompagnaient d'un corollaire autrement plus problématique dans la durée : l'absence de travail de mémoire.

En premier lieu et sans même parler de regrets, rares sont les acteurs impliqués à porter un regard critique sur leur action, y compris durant les heures les plus sombres des conflits en ex-Yougoslavie. Tout au plus déplorent-ils, dans les excuses officiellement présentées, les excès commis, les exactions injustifiées, mais ce n'est que pour mieux en rejeter la responsabilité sur le comportement de leurs adversaires ou sur des individus isolés du propre groupe auquel ils appartiennent (30). Tous s'entendent à merveille pour récuser la moindre responsabilité collective d'un peuple, ce qui, en soi, serait une marque de sagesse s'il ne s'agissait plutôt d'amoindrir des connivences étatiques (31). Il suffit d'observer l'accueil passionnel réservé aux décisions de justice du TPIY (32) et au retour des inculpés dans leurs pays respectifs (33) pour mesurer l'ampleur du travail restant à accomplir. Combien de Croates regrettent l'expulsion de plusieurs centaines de milliers de Serbes lors de la reconquête de la Krajina ? Combien de Serbes admettent la perte du Kosovo quand bien même cette dernière incombe avant tout à une négligence de plusieurs décennies ? Combien d'Albanais du Kosovo jugent légitime le souhait des Serbes du nord de cet Etat d'être rattachés à la Serbie limitrophe alors que nombre d'entre eux aspirent en leur for intérieur à fusionner un jour avec les territoires albanais voisins ?

La réciprocité n'est pas de mise ; la compréhension de l'autre non plus. Chacun refuse à son voisin ce à quoi il aspire. Même s'il est désormais malvenu d'aborder explicitement le sujet, Albanais, Croates et Serbes ne répugneraient pas à englober leurs congénères dans un seul et même Etat ; mais parce que c'est acceptable, chacun s'accorde à stigmatiser cette propension chez les autres. La même observation vaut pour les revendications territoriales. Tout groupe numériquement dominant aspire à une forme de centralisation... à l'échelle qui lui est favorable (Etat, région, municipalité...), quand tout groupe dominé aspire à la décentralisation, selon le même précepte. Et qu'importe qu'on soit

(30) Les excuses présentées portent moins sur un comportement général que sur les épisodes les plus emblématiques des conflits d'ex-Yougoslavie (bombardement de Dubrovnik par les Monténégrins, bataille de Vukovar et massacre de Srebrenica par la Serbie...). Il n'est pas inutile de relever la forte dimension morale de cette démarche, indépendamment des faits commis. Ainsi, les excuses sont systématiquement présentées par les agresseurs, les agressés (Bosniaques, Kosovars albanais) estimant, jusqu'à présent, ne pas avoir à justifier leurs propres exactions.

(31) Malgré les excuses présentées par le président Boris Tadić en 2005, la Serbie récite toujours le qualificatif de génocide retenu par la Cour internationale de justice (CIJ) dans son arrêt de février 2007, au sujet du massacre de 8 000 civils dans l'enclave bosniaque de Srebrenica, en juillet 1995 – alors que cette même décision disculpe Belgrade de toute responsabilité directe dans sa conduite.

(32) Le soulagement ressenti par la population croate lors de l'acquittement en appel des généraux Ante Gotovina et Mladen Markač, le 16 novembre 2012, fut à la hauteur du traumatisme occasionné par leurs très lourdes condamnations en première instance (24 et 18 ans de prison), par le TPIY, en avril 2011.

(33) Le fait que le retour se fasse dans le cadre d'un acquittement ou à l'issue de l'accomplissement de la peine importe peu. L'accueil populaire est toujours extrêmement chaleureux, l'accueil officiel étant, pour sa part, fonction de l'état de la relation du gouvernement avec la communauté internationale.

Albanais, Bosnienne, Croate, Macédonien, Monténégrin, Rom, Serbe, Slovène, Turc..., la question, objectivement, transcende les peuples et les nations.

Cette propension à ignorer l'autre, voire à le dénigrer, germe également dans les jeunes générations. Sans même évoquer les productions caricaturales émanant des différentes Académies des Sciences, l'échec de la communauté internationale à convaincre les différents Etats de revoir en profondeur leurs enseignements de l'Histoire laissera à coup sûr des traces durables. Que peut-il résulter de lectures antagonistes des événements, seulement unies par leurs recours aux mêmes stéréotypes, mythes et appréciations subjectives ? Est-ce la meilleure façon de préparer les populations à entretenir des relations de bon voisinage ? Est-ce la meilleure façon de souder les différentes composantes d'un Etat ou bien cela revient-il à admettre que des liens extrêmement lâches entre communautés peuvent finalement faire office de viatique ? Alors que la pratique de l'enseignement séparé, sur la base de programmes distincts, a longtemps été cantonnée à la Bosnie-Herzégovine ou au Kosovo post-yougoslaves (34), cette pratique ne cesse de gagner du terrain dans les Balkans. Depuis quelques années, elle s'est imposée comme l'expédient le plus pratique pour mettre un terme aux violences récurrentes dans certains établissements scolaires de Macédoine (35).

Même sans recourir à des méthodes aussi radicales, l'enseignement dans sa langue d'origine et sur la base de programmes fournis de l'étranger est devenu la règle, avec l'assentiment résigné des Etats hôtes. Ainsi, Tirana pourvoit en matériel nécessaire les communautés albanaises de Macédoine, du Monténégro et de Serbie, tandis que Belgrade fait de même pour la communauté serbe de Bosnie-Herzégovine, du Kosovo et du Monténégro, et Zagreb avec la communauté croate de Bosnie-Herzégovine. Les discordes n'affectent pas que les questions de fond ; elles touchent aussi à la forme employée pour véhiculer les messages. Ainsi, la minorité serbe du Monténégro bloque une réforme constitutionnelle très attendue, du seul fait qu'elle réfuse le qualificatif de langue « monténégrine » – et les symboles de cet Etat : hymne, drapeau –, au motif que cette dernière n'est qu'une variante régionale du « serbe ». Alors que la réintroduction de l'alphabet cyrillique en Slavonie orientale a récemment suscité de violentes réactions en Croatie (36) – tout comme il reste globalement mal perçu au Kosovo –, l'ensemble des communautés de Bosnie-Herzégovine

(34) La pratique des « deux écoles sous le même toit » a été introduite en 1999 en divers lieux de peuplement mixte croato-bosniaque. Initialement conçue comme une mesure transitoire destinée à apaiser les tensions d'après guerre, elle est toujours en vigueur, essentiellement en Herzégovine (comme à Mostar), où les autorités locales rechignent à mettre en œuvre les décisions de justice condamnant cette pratique discriminatoire.

(35) En début d'année 2009, des affrontements récurrents entre élèves albanais et slavo-macédoniens du lycée de Struga avaient conduit à l'instauration de classes séparées. A la rentrée scolaire 2010-2011, l'ouverture d'un second lycée dans la ville mixte de Kiçevo entraîna *de facto* une évolution vers une scolarisation distincte des enfants. Ces deux exemples dérivent de la multiplication des affrontements inter-ethniques en milieu scolaire, quelles que soient les communautés en présence.

(36) La pose de panneaux bilingues sur les édifices publics de Vukovar, en septembre 2013, rencontra une très vive opposition dans la population. Qui plus est, les autorités croates se virent refuser l'accès au cimetière municipal et durent défiler séparément lors de la commémoration annuelle du 18 novembre.

tolère de plus en plus difficilement des pratiques jugées offensantes en milieu scolaire (37).

Cette question du bi- ou du multilinguisme ne pourrait être qu'une question d'acclimatation, si elle ne s'accompagnait de contestations plus profondes. Le choix d'une langue plutôt qu'une autre véhicule souvent tout un arsenal de représentations difficilement compatibles avec celles des concurrents. L'ancrage d'une langue dans un espace donné – surtout urbain – se traduit souvent par une modification des noms de rues, l'édification de nouveaux monuments, marquant l'assise de la nouvelle communauté dominante. Au Kosovo ou en République de Macédoine, l'efflorescence de statues de Mère Térésa – née à Skopje d'une famille mixte albanovoïvodine – ou de Skanderbeg – héros national albanais – dans les secteurs albanophones sonne comme un défi adressé à la récession économique autant qu'aux communautés serbe et slavo-macédonienne. Selon un processus similaire, l'irruption dans l'espace public de noms et toponymes empruntés à la Macédoine antique a valeur d'avertissement pour la Grèce voisine (38).

Qui plus est, les Etats des Balkans n'aiment rien tant que prendre la communauté internationale à témoin – ou en otage – de leurs joutes identitaires à dimension interne ou régionale. Le grand tort de cette dernière est de se désintéresser de ces dynamiques qui, pour être toutes moins scientifiques les unes que les autres, n'en traduisent pas moins une réalité difficilement érudite. Outre les conséquences directes et quantifiables qu'induit le « trop plein d'histoire » qui caractérise les Balkans, ce dernier suggère que nous sommes en présence d'une région spécifique.

Une région « alternative »

Le rapprochement des pays des Balkans avec l'Union européenne et l'OTAN a ceci de paradoxal qu'il renvoie immanquablement les premiers à leurs particularismes. La confrontation des systèmes, l'harmonisation de l'acquis communautaire, l'« épreuve » du bon voisinage... sont autant d'occasions de mettre en avant les différences subsistantes, persistantes même, avec ce qu'il est communément convenu d'appeler le « monde occidental ». Il n'y a bien sûr aucun déterminisme dans ce constat – et les évolutions sont nombreuses –, simplement la marque de pratiques et comportements communs dans une région longtemps encline à rester repliée sur elle-même. Il n'empêche que, dans cette phase d'acclimatation réciproque, nombre de facteurs invitent les pays de la région à repenser leur communauté de culture et de destin.

(37) La rentrée scolaire 2013 a été marquée par les manifestations très médiatisées de parents d'élèves bosniaques du village de Konjević Polje (dans la région de Srebrenica) dénonçant les difficultés d'accès à une éducation conforme à leur identité (non orthodoxe et sans recours au cyrillique).

(38) Alors qu'avant l'indépendance de l'Etat macédonien l'Antiquité n'occupait qu'un rôle marginal dans la construction identitaire macédonienne, ce thème commença à acquérir une place croissante durant la décennie 1990, avant de connaître un essor fulgurant dès la suivante. Sa popularisation accompagne les phases d'opposition aiguë avec la Grèce (1990-1995 et depuis 2006), qui en fait un élément central de sa rivalité avec sa voisine septentrionale.

Outre la tardive appropriation locale, précédemment évoquée dans le cadre de la coopération institutionnelle, l'autre raison, plus substantielle, qui pousse les Etats de la région à s'investir davantage en faveur de la coopération régionale tient à leur déclassement individuel. Au-delà du sentiment légitime de sécurité et de normalisation que procure une admission dans l'UE ou dans l'OTAN, la réalité se traduit avant tout par un fort accroissement des contraintes, sans revalorisation du statut du pays. Qui plus est, en n'épargnant pas les Balkans, la crise financière mondiale met à mal certaines solidarités qu'on croyait acquises. Ainsi, la tiédeur avec laquelle l'Allemagne accueillit l'entrée de la Croatie dans l'UE en juillet 2013 contraste fortement avec le soutien indéfectible qu'elle lui avait apporté lors de la proclamation d'indépendance (39). De même, la Serbie n'eut de cesse de déplorer le silence de son allié « historique », la France, durant la médiation menée activement par Bruxelles avec le Kosovo, s'estimant livrée aux exigences de Berlin et de Washington. Avec la maturité qui accompagne l'ouverture à d'autres horizons, les pays de la région comprennent qu'il leur faut se rapprocher pour, dans un premier temps, se faire entendre, avant – peut-être – d'être écoutés.

Des nombreux atouts à leur disposition, leur proximité géographique avec l'Europe occidentale est certainement le plus directement exploitable. Il contribue à maintenir une attention minimale, ne serait-ce que dans un intérêt partagé de stabilité. La lutte contre l'immigration clandestine, la criminalité organisée, les radicalismes religieux,... concernent l'ensemble des acteurs, quoique à des degrés divers (40). Cela étant, et c'est bien là toute la nouveauté, les Balkans sont en passe d'acquiescer un nouveau statut du fait de leur rôle futur dans l'approvisionnement énergétique de l'Europe occidentale. La construction prochaine du Trans-adriatic Pipeline (TAP), qui acheminera d'importantes quantités de gaz azerbaïdjanais de la mer Caspienne vers l'Italie, en traversant la Grèce et l'Albanie – avec des ramifications envisagées vers le Kosovo et le Monténégro –, suscite un intérêt renforcé. Il en va de même du projet russe South Stream qui, avant de rallier la Hongrie depuis la mer Noire, fera de la Serbie un pays charnière en matière de transit – avec la construction de très importantes capacités de stockage souterraines sur son territoire, ainsi que des branches de dérivation vers la Bosnie-Herzégovine et la Croatie. D'autres, comme la Croatie, tentent de rompre leur isolement par l'établissement d'un partenariat privilégié avec le Qatar et la construction d'un terminal de gaz liquide (GNL) dans le nord de l'Adriatique.

Bien que l'entretien de relations étroites avec de nombreux Etats en « délicate » avec le monde occidental ne soit pas l'apanage des pays d'ex-Yougoslavie, il frappe tout de même par son ampleur, voire sa systématité. Plus

(39) L'Allemagne reconnut l'indépendance de la Croatie dès le 23 décembre 1991, alors que les Etats membres avaient agréé en commun, six jours plus tôt, de ne procéder à cela que le 15 janvier 1992.

(40) Les luttes contre l'immigration clandestine et les radicalismes religieux sont d'autant plus sincères que ces phénomènes touchent aux intérêts des pouvoirs en place (menace de suspension de la libéralisation des visas et contestation des autorités). Il en va différemment de celle contre la criminalité organisée, pour les raisons strictement inverses.

que les liens avec la Chine ou les monarchies du Golfe, nouvelles venues dans le paysage local – hormis en Bosnie-Herzégovine, où l'Arabie saoudite fut très présente durant la guerre civile –, il s'agit le plus souvent de liens antérieurs, remontant à la Yougoslavie socialiste, voire au-delà. Les premières se rapportent aux relations entretenues autrefois dans le cadre du Mouvement des Non-Alignés (41), lesquelles se sont, tout au plus, distendues depuis le début des années 1990. Les efforts visibles de la Serbie pour réactiver des liens jadis très denses sont, quoique de façon plus discrète, relayés par ses voisins. Dans un monde où il est difficile d'être audible individuellement, quel Etat ne trouverait pas des atours à ce réseau passé – fût-il yougoslave ? Toutefois, ces connexions étroites, mises crûment en évidence par les Printemps arabes, ainsi que les dossiers libyen et syrien s'avèrent parfois difficilement compatibles avec les engagements pro-occidentaux (42). Mis à part Zagreb, qui accepta de trancher dans le vif en rompant drastiquement avec le régime de Bachar al Assad, la plupart des pays des Balkans s'efforcent toujours de concilier l'inconciliable (43).

Cette observation vaut également dans le cas de la Turquie. Elle se double alors d'une forte dimension émotionnelle, qui complique la lecture qui peut en être faite. L'éclatement de l'ex-Yougoslavie fut très vite perçu par Ankara comme une opportunité pour reprendre pied dans une région avec laquelle elle partage plusieurs siècles d'histoire commune au sein de l'Empire ottoman. Longtemps centré sur les populations et les Etats considérés comme supposés lui être favorables, soit du fait de leur confession musulmane (Albanais, Bosniaques, Turcs), soit du fait de leur isolement au sein du monde chrétien orthodoxe (République de Macédoine), ce réinvestissement turc s'est diversifié ces dernières années sous l'impulsion du ministre des Affaires étrangères, Ahmet Davutoğlu et de son programme étiqueté « néo-ottomaniste ». L'élargissement de son champ d'action s'est traduit par un infléchissement stratégique très net en faveur de la Serbie, rapprochement qui n'a pas été remis en cause par le gouvernement nationaliste investi à Belgrade à l'été 2012. Ce tropisme généralisé pour les Balkans se traduit aussi par des investissements conséquents dans les secteurs bancaires, économiques... jusqu'au travers d'un engagement important dans les missions et opérations internationales chargées de stabiliser la région (44). L'action déployée par la Turquie, en qualité de membre de l'OTAN

(41) Bien que n'en ayant plus que le statut d'observateur, la Serbie célébra en grande pompe, le 5 septembre 2011, le cinquantenaire de sa création à Belgrade.

(42) En janvier 2012, Zagreb enjoignit à son principal opérateur énergétique public de cesser toute activité d'exploitation pétrolière sur le territoire syrien, afin de se conformer aux sanctions décidées par l'UE en septembre 2011.

(43) D'abord tentée d'établir un parallèle entre les menaces de frappes aériennes contre le régime syrien et celles qui avaient touché la Serbie en 1999, Belgrade ne condamna qu'à rebours l'utilisation des armes chimiques en Syrie – du moins après le ralliement international à la proposition russe de démantèlement de l'arsenal syrien.

(44) Au-delà de sa présence importante au sein de la KFOR au Kosovo – où elle est en charge du secteur sud-ouest du pays –, la Turquie est également très investie dans la mission européenne d'état de droit EULEX et, en Bosnie-Herzégovine, dans l'opération EUFOR-Althéa, dont elle n'est rien moins que le premier contributeur.

ou de candidat à l'UE, sert de caution à des objectifs plus personnels. Cela n'en suffit pas moins à tempérer le souvenir – exagérément – douloureux laissé par l'Empire ottoman dans les mémoires collectives locales (45).

La Russie n'hésite pas non plus à mobiliser les imaginaires pour capitaliser sur des objectifs nettement plus prosaïques. Sous l'ère de Vladimir Poutine, pas une rencontre d'envergure qui ne soit placée sous l'égide de la solidarité panslave ou pan-orthodoxe, invoquant aussi bien des références médiévales qu'impériales ou même socialistes. Pourtant, cela ne suffit guère à maintenir un prestige passablement écorné depuis le milieu des années 2000. Les promesses d'investissement non tenues (46), les trahisons éhontées (47), la brutalité des pratiques ont fini par déciller les yeux de leurs plus fervents soutiens. Cela était d'autant moins nécessaire que la Russie dispose toujours de nombreux atouts dans la région, à commencer par les solidarités héritées de la Guerre froide ou le temps d'avance pris sur ses rivaux dans le noyautage énergétique des Balkans.

* *
*

Une génération après l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, la région en a moins fini avec ses maux qu'elle n'a appris à les contenir, avec l'aide de ses tuteurs habituels. Faisant suite à un désinvestissement prématuré au milieu des années 2000, leur regain d'application depuis 2010 (48) souligne, si besoin était, que le processus de stabilisation n'est pas achevé. La « yougonostalgie » qu'on trouve évoquée de temps à autre dans la presse est avant tout l'expression d'un regret d'une grandeur déchu et d'un bien-être relatif. En pratique, rares sont ceux qui rejettent les mécanismes ayant conduit à l'éclatement de l'ex-Yougoslavie. Dans ce contexte, la vigilance soutenue dont continue à faire preuve l'Union européenne est en soi le message le plus rassurant qui puisse être. Alors que le repli identitaire n'en finit pas de gagner du terrain et que la quête d'homogénéisation, même poursuivie par des moyens pacifiques, suscite toujours la même adhésion (49), elle est même essentielle.

(45) Dans leurs constructions nationales, les pays des Balkans ont volontiers recouru à la victimisation, occultant le fait qu'ils pouvaient avoir été, eux aussi, partie prenante de l'Empire. Dans la plupart des cas, ce dernier s'est surtout efforcé de concilier les populations en présence plutôt que de les assimiler. Réduire l'Empire ottoman à sa composante « turque » relève d'un anachronisme. Le tournant national ne s'est imposé que tardivement – après son éclatement lors des guerres balkaniques de 1912-1913 – dans sa partie résiduelle, la Turquie de Mustafa Kemal « Atatürk ».

(46) Forçant, par exemple, le gouvernement monténégrin à placer en liquidation judiciaire le fleuron de son industrie, le combinat d'Aluminium de Podgorica (KAP), en juillet 2013.

(47) La reconnaissance par Moscou des indépendances abkhaze et ossète, à l'été 2008, soit quelques mois après la proclamation d'indépendance du Kosovo (en février), fut perçue à Belgrade comme un coup de poignard. Elle fut suivie par un très net refroidissement des relations bilatérales durant six mois.

(48) Le papier « Ashton-Füle » de juillet 2010 (du nom du Haut Représentant et du Commissaire européen à l'Élargissement est le premier document officiel à tirer les leçons du désengagement prématuré des acteurs internationaux dans les Balkans. Ce faisant, il s'efforce depuis d'y remédier avec plus ou moins de succès.

(49) Telles sont les raisons pour lesquelles l'Albanie invoque à l'envi le projet européen pour justifier ses mesures d'allègement de la démarcation frontalière avec le Kosovo (gestion intégrée des frontières, union douanière...).

Cependant, quand cet Occident « fantasmé » est lui-même en proie à une crise dont il est trop tôt pour évaluer les implications futures, que l'OTAN jouit toujours d'un prestige curieux si on s'en tient aux échecs qu'elle enregistre sans faillir depuis 15 ans, il est légitime de se demander si ce seul constat d'inachèvement sera suffisant. Toujours est-il que cet horizon suscite toujours moins d'engouement, tant auprès des Etats qui ont parcouru l'intégralité du chemin que de ceux qui se sont arrêtés au milieu du gué. C'est de ce vide, qui ne demanderait qu'à être comblé, qu'il y aurait tout à craindre. C'est de ce désenchantement, qui n'a rien d'oriental, dont il convient par tous les moyens de se prévenir.